



Article scientifique

Editorial

2019

Published version

Open Access

This is the published version of the publication, made available in accordance with the publisher's policy.

La gouvernance territoriale du et par le paysage : observations, retours
d'expériences, regards critiques

Fortin, Marie-José; Sgard, Anne; Franchomme, Magalie

How to cite

FORTIN, Marie-José, SGARD, Anne, FRANCHOMME, Magalie. La gouvernance territoriale du et par le paysage : observations, retours d'expériences, regards critiques. In: Développement durable et territoires, 2019, vol. 10, n° 2, p. 1–11.

This publication URL: <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:126755>



Développement durable et territoires

Économie, géographie, politique, droit, sociologie

Vol. 10, n°2 | Juillet 2019

Le paysage comme instrument de gouvernance territoriale

La gouvernance territoriale du et par le paysage : observations, retours d'expériences, regards critiques

Territorial governance of and by the landscape : observations, feedback, critical perspectives

Marie-José Fortin, Anne Sgard et Magalie Franchomme



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/developpementdurable/14631>

DOI : 10.4000/developpementdurable.14631

ISSN : 1772-9971

Éditeur

Association DD&T

Référence électronique

Marie-José Fortin, Anne Sgard et Magalie Franchomme, « La gouvernance territoriale du et par le paysage : observations, retours d'expériences, regards critiques », *Développement durable et territoires* [En ligne], Vol. 10, n°2 | Juillet 2019, mis en ligne le 15 juillet 2019, consulté le 17 juillet 2019. URL : <http://journals.openedition.org/developpementdurable/14631> ; DOI : 10.4000/developpementdurable.14631

Ce document a été généré automatiquement le 17 juillet 2019.



Développement Durable et Territoires est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale 4.0 International.

La gouvernance territoriale du et par le paysage : observations, retours d'expériences, regards critiques

Territorial governance of and by the landscape : observations, feedback, critical perspectives

Marie-José Fortin, Anne Sgard et Magalie Franchomme

- 1 Questionner la gouvernance quand elle se donne le paysage pour objet ou pour outil permet de poser un jalon dans l'évolution récente qui a vu s'affiner l'observation et l'analyse critique des modalités de gouvernance territoriale. Il s'agit également de confirmer l'extension du champ du paysage au-delà du seul paysage remarquable et patrimonialisé pour analyser l'intégration du paysage quotidien dans les politiques publiques. Confronter gouvernance et paysage permet de focaliser l'attention sur un ensemble d'enjeux à la fois épistémologiques, politiques et méthodologiques. Dès lors qu'il est abordé selon dans une perspective de gouvernance, le paysage s'inscrit dans une réflexion politique : sur les acteurs, les rapports de pouvoir, les processus de décision, les logiques de gestion (Sgard *et al.*, 2010 ; Sgard et Rudaz, 2015).
- 2 Le dossier thématique « *Le paysage comme instrument de gouvernance territoriale : entre expérimentation, critique et capacités institutionnelles* » a pour objectif d'analyser la gouvernance à la lumière des enjeux paysagers¹. Cette orientation permet d'ouvrir à des dimensions et des ressorts de décision encore peu travaillés, tels le symbolique, l'esthétique, l'appartenance... Cette entrée décalée dans les enjeux de gouvernance contribue, nous semble-t-il, à une réflexion plus globale sur la démocratie locale et son renouvellement.

1. Le paysage, vers un enrichissement de la gouvernance territoriale ?

- 3 La réflexion sur la gouvernance territoriale s'appuie dorénavant sur une littérature scientifique étoffée et sur un vaste corpus d'expériences de terrain (Leloup *et al.*, 2005 ; Simard et Chiasson, 2008 ; Torre et Chia, 2017 ; Fournis *et al.*, 2018). L'observation fine des interactions et des jeux d'acteurs, en particulier dans des contextes de controverses, a permis d'en montrer la complexité et de prendre la mesure des difficultés croissantes pour les autorités centrales et sectorielles de construire la décision. Lorsque la gouvernance se donne le paysage comme objet, le questionnement sur l'échelle de décision et d'action, sur le périmètre des acteurs engagés, sur le choix et la combinaison des outils de l'action publique, est reconsidéré et invite, peut-être, à renouveler des pratiques (Berlan-Darqué *et al.*, 2007 ; Sgard *et al.*, 2010). Le pilotage par le haut (descendant) ne semble plus possible. Les cadres légaux et réglementaires nationaux ont progressivement institutionnalisé cette évolution, la Convention européenne du paysage (CEP) par exemple accompagne et renforce ces transformations. Les acteurs territoriaux sont appelés à rassembler des collectifs d'acteurs élargis et à bâtir, en amont, des arrangements solides et légitimes qui fondent, en aval, les orientations et les projets de développement (Belley et St-Pierre, 2017), ainsi que les processus d'acceptabilité sociale (Fortin et Fournis, 2014). Sensibilisation, concertation, participation sont les nouveaux mots d'ordre et les métiers de l'aménagement du territoire et du paysage s'interrogent sur leur rôle de médiation (Donadieu, 2007 ; Toublanc *et al.*, 2018).
- 4 Dans quelle mesure le paysage peut-il être une nouvelle entrée, voire un instrument (Labat et Donadieu, 2013 ; Lascoumes et Simard, 2014) pour une gouvernance territoriale renouvelée ? L'adoption d'une conception élargie du paysage, de plus en plus admise, vise à aborder tout type de lieu ou de territoire en tant que paysage, qu'il soit remarquable ou ordinaire, à dépasser ainsi les catégories de l'urbain, du rural ou du naturel, à considérer pour reprendre les mots de la CEP, « *les territoires dégradés comme ceux de grande qualité* ». En quoi les interactions entre acteurs par l'entremise du paysage ou d'un problème formulé en termes paysagers, contribue-t-elle au processus de gouvernance territoriale, voire à la construction de nouvelles territorialités ? Cette conception élargie du paysage rencontre des enjeux majeurs pour les collectifs, comme la qualité de vie, l'attachement au cadre de vie, ou encore la santé, la biodiversité, la transition énergétique... (Berlan-Darqué *et al.*, 2007 ; Luginbühl *et al.*, 2013). Le paysage ainsi conçu est mobilisé comme un des cadres cognitifs pour penser, de façon réflexive, aux transformations possibles d'un territoire (Fortin, 2007). Dans certains cas, le paysage, outil de transversalité, sert à accompagner d'autres politiques territoriales. Dans d'autres, il structure de nouvelles démarches formelles qui mènent à des choix d'aménagement et, potentiellement, à des formes de reconnaissance institutionnelle de caractéristiques paysagères (chartes, plans, statuts de paysage culturel patrimonial, labels, etc.). Envisagée comme outil de médiation, entre gouvernants et acteurs sociaux, entre demandes plurielles voire conflictuelles, entre groupes d'intérêts, la notion large et *a priori* positive de paysage est volontiers mobilisée pour relier, animer, mobiliser, initier le débat, au nom du bien commun (Davodeau et Toublanc, 2010 ; Sgard, 2010 ; Sgard *et al.*, 2019). La question d'une spécificité de la « *gouvernance paysagère territoriale* » (Donadieu, 2014) se pose.

- 5 Mais au-delà de ces grandes ambitions affichées, qu'en est-il de la portée de telles initiatives et démarches, souvent locales et volontaristes ? Pour stimuler la mobilisation large et préserver le débat, sont-elles à même de générer plus que de grands principes, une vision large et des consensus flous Au nom de la cohésion sociale, ne feraient-elles pas l'impasse sur les conflits et les rapports de pouvoir asymétriques ? Bref, ne seraient-elles qu'un nouveau moyen d'animation de l'action publique mais sans véritable influence sur les arbitrages qui se feraient toujours ailleurs ?

2. Une gouvernance en contexte : entre observation et réflexivité

- 6 Le dossier présenté ici rassemble onze textes qui, tous, s'appuient sur des études de cas pour observer, décrypter et mettre à l'épreuve des formes de gouvernance du, par ou pour le paysage, dans leur quasi-totalité en contexte français.
- 7 Le « contexte » français ne peut que marquer les expériences recensées, au regard d'autres pays où l'État se fait discret, sinon absent sur ces questions. Plusieurs auteurs y font d'ailleurs référence, exposant les législations successives pour expliquer comment certaines opportunités ont vu le jour, parfois imposées par des règles venues d'en haut, parfois soutenues par des initiatives et animations fortes. Dans le contexte français, on ne s'étonne pas de retrouver plusieurs démarches impliquant ou menées par des parcs régionaux, dont le cœur du métier est l'accompagnement des territoires. Du point de vue du lecteur étranger, nul doute que l'État français aura contribué à inscrire le paysage dans l'agenda des territoires, en combinant activité scientifique et ingénierie de la participation.
- 8 Les auteurs, issus du milieu de la recherche ou de l'enseignement, ou professionnels du paysage sont attachés à différents courants et disciplines : développement local, géographie, écologie, droit, sociologie, économie, architecture de paysage... Le croisement des apports disciplinaires est d'ailleurs une ambition affichée de certaines équipes, vu comme propice pour enrichir les analyses. Après l'effervescence des programmes nationaux de recherche, l'appel à articles a montré que l'intérêt pour le paysage se prolonge auprès de chercheurs impliqués de longue date et de jeunes doctorants, et a montré aussi leur intérêt pour les expériences locales.
- 9 Enfin, tous restent vigilants quant à la légitimité des postures et des propositions. Plusieurs positionnent leur travail comme de la recherche-action ou recherche-création. On notera tout de même une inflexion partagée, comme chercheurs, à être constamment en position réflexive. Que ce soit pour la préparation de protocoles d'intervention que l'on souhaite de plus en plus explicites et précis, ou lors de la conduite des enquêtes, ateliers et autres formes d'interactions avec les acteurs territoriaux. La posture entre présence sur le terrain et distance critique est prise au sérieux. Certains auteurs sont particulièrement attentifs à tenter un recul sur leur propre intervention pour mieux saisir et formaliser les processus à l'œuvre et en extraire les enseignements susceptibles d'informer d'autres démarches.
- 10 Sans prétendre à une représentativité de l'activité scientifique, quelques enseignements ressortent de la confrontation entre ces onze manières de répondre à l'interpellation des initiatrices du dossier.

3. Un élargissement de la conception du paysage confirmé

- 11 L'élargissement de la conception du paysage est largement confirmé : la grande majorité des études de cas portent sur des paysages ordinaires et plus particulièrement sur des territoires urbains et périurbains, avec une attention particulière portée aux marges pour justement questionner ces catégories. Si plusieurs territoires d'étude sont ou englobent des parcs naturels (PNR du Marais Poitevin, PNR des Volcans d'Auvergne, PNN des Cévennes, PNN de la Réunion...) les paysages ne sont pas abordés en termes d'exceptionnalité ou dans une logique de protection, mais pour analyser les logiques des acteurs à l'œuvre dans ces institutions. Toutes les échelles sont représentées, depuis l'échelon micro du parc urbain jusqu'à l'échelon national des politiques de développement touristique, avec une place significative de l'échelon intermédiaire des intercommunalités et des aires métropolitaines. Les paysages y sont tous appréhendés à l'aune de processus qui les menacent : changement climatique, étalement urbain et pression foncière, banalisation ou folklorisation, ou pour d'autres, déclin démographique et fermeture. Le paysage est potentiellement partout ? Mais comment faire ? Avec qui ?
- 12 Se situant dans une perspective de gouvernance, les auteurs portent leur attention, moins sur les composantes matérielles du paysage que sur les acteurs qui les perçoivent, les habitent, les gèrent, les transforment. Ils s'attachent à analyser les pratiques habitantes (sur les marges urbaines – Toublanc et Bonin, 2019), leur implication dans la gestion municipale (dans une petite ville des Deux-Sèvres – Guittet, 2019), le travail de gestionnaires des « espaces verts » (du Parc des Coteaux – Chambelland, 2019), les modalités de coordination d'acteurs territoriaux (en Narbonnaise – Dérioz *et al.*, 2019 – ou dans le pôle métropolitain « Métropole Clermont Vichy Auvergne » – Lelli *et al.*, 2019), les politiques des États vis à vis des minorités (Gauché *et al.*, 2019) ou la difficile articulation entre les différents échelons (Gustave Huteau, 2019), ou encore le travail des paysagistes (Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai – Delbaere, 2019). Deux textes adoptent une posture plus distanciée en discutant des indicateurs (de bien-être – Dalmás *et al.*, 2019) ou des outils d'analyse (services environnementaux – Moreau *et al.*, 2019) susceptibles d'informer les acteurs et d'enrichir les démarches de gouvernance. Si tous les textes se penchent sur des modalités de gouvernance, sur des démarches de médiation, les cas analysés diffèrent tant par les dispositifs que par les acteurs impliqués.
- 13 Au-delà de la diversité des acteurs et des cas d'étude, tous ces textes posent le paysage ordinaire au cœur du politique au sens de réflexion sur le pouvoir et son exercice, sur l'action territoriale et le projet, et au cœur des politiques publiques, leurs outils et leurs procédures. Monique Toublanc et Sophie Bonin (2019) font du reste de la distinction de John Brinckerhoff Jackson entre « *paysage politique* et *paysage vernaculaire* » le socle de leur analyse. L'ensemble des auteurs décrivent un « objet » paysage, un objet politique appréhendé, interprété, mobilisé, disputé entre des regards et des logiques éclatées : injonction de l'État, intérêts et agendas des élus locaux, expertise des techniciens, portage des institutions intermédiaires, pratiques, attachements et attentes des usagers... Comment construire du projet non pas malgré, mais à partir de cette diversité ?

4. Construire une gouvernance paysagère : innover dans l'action

- 14 Les textes présentés ici dessinent, par touches successives, les contours d'une gouvernance paysagère. À travers ces retours d'expériences, cinq dimensions récurrentes se dégagent.
- 15 Le paysage marque la gouvernance d'une délicate conjonction des temporalités : temporalité des territoires, des habitants et temporalité de l'action politique. Denis Delbaere (2019) s'appuie du reste sur ces temporalités pour dresser un large récit de l'action publique dans les plaines du nord : Lille-Kortrijk-Tournai. Alexis Pernet (2019), ainsi que Pierre Derioz, Philippe Béringuier et Maud Loireau (2019) décrivent finement ces dynamiques évoluant sur un temps long, entre autres à travers l'établissement d'institutions comme les parcs naturels régionaux ; Caroline Guittet (2019) se penche sur une opération récente et de plus courte durée dans le cadre d'une petite ville. Clémence Moreau, Cécile Barnaud et Raphaël Mathevet (2019) questionnent quant à eux la lecture historique des paysages par les acteurs à travers une réflexion sur le paysage de référence.
- 16 Les potentialités et limites associées au paysage diffèrent au gré des étapes et des processus en cours. En amont, le flou ou la souplesse de la notion et l'*a priori* positif qu'elle comporte sont propices pour amorcer les dialogues, mobiliser les acteurs. Pratiquement toutes les auteures et tous les auteurs réfèrent à ce potentiel, souvent activé par des acteurs institutionnels, que soutiennent aussi des élus en mal de lieux d'interactions et d'interconnaissance avec leurs concitoyens, comme l'analysent Laurent Lelli, Charlotte Rozier, Pierre Enjelvin, Christine Descœur, Christel Griffoul et Gwenaëlle Dubois (2019) à propos de la métropole Clermont Vichy Auvergne. Charlotte Gustave Huteau (2019) montre comment un paysage « fédérateur » apparaît comme un levier efficace pour aborder avec les acteurs locaux des actions techniques voire arides comme la prévention des risques littoraux et permet également de se projeter dans des évolutions attendues ou redoutées. La dimension performative du paysage, dans sa capacité à rendre visible des phénomènes, à énoncer du sens, voire à proposer un récit pour construire ou renforcer le collectif, est mise en avant comme un autre apport important de cette phase, notamment par Clémence Moreau, Cécile Barnaud et Raphaël Mathevet (2019) et Pierre Dério, Philippe Béringuier et Maud Loireau (2019). Pour Caroline Guittet (2019), il s'agit même là d'une contribution essentielle pour donner forme à une dynamique collective et un pouvoir local.
- 17 La gouvernance du ou par le paysage se présente ainsi comme un processus long, ancré dans une histoire du territoire et se projetant dans un avenir incertain ; elle est toujours susceptible d'être freinée, bloquée, réorientée : par une tempête (Gustave Huteau, 2019) une épidémie (Pernet, 2019), des blocages réglementaires, financiers, un renouvellement d'équipe politique. Denis Delbaere (2019) propose d'aborder le paysage comme « *une figure qui s'invente au gré des négociations* ».
- 18 Mais lorsque le processus avance et que se rapprochent les temps de décisions, des efforts sont à consentir pour dépasser les divergences, dessiner un horizon commun, bâtir des consensus dans une seconde phase plus laborieuse (Moreau *et al.*, 2019). Certaines dynamiques apparaissent plus conflictuelles, mais l'exemple du Marais mouillé poitevin

documenté par Alexis Pernet (2019) montre qu'il peut parfois en émerger de nouvelles voies insoupçonnées. Des auteurs soulignent d'ailleurs l'importance du travail des acteurs du territoire qui se consacrent à cette médiation, en adoptant le paysage dans leur boîte à outils et qui se construisent une véritable expertise (Dérioz *et al.*, 2019 ; Lelli *et al.*, 2019).

- 19 Une seconde spécificité de la gouvernance paysagère réside dans la capacité des acteurs à utiliser le paysage comme outil de transversalité : entre composantes du territoire, entre secteurs des politiques publiques, entre cultures professionnelles, entre types d'acteurs. Si la gouvernance est avant tout un processus de mise en lien et de coordination d'acteurs autour d'un enjeu, d'un projet, le paysage semble être un facilitateur de diversité de ces acteurs ; il permet un rapport aux lieux et au territoire original et l'introduction d'outils et de dispositifs de débats et de négociations. Benjamin Chambelland (2019) modère toutefois cette capacité en montrant la difficulté à construire dans la durée un collectif mêlant des cultures professionnelles et des pratiques différentes. Les auteurs questionnent dès lors les fondements et la légitimité de ces périmètres et ce qui fait ciment entre ces diverses composantes. Pierre Dérioz, Philippe Béringuier et Maud Loireau (2019) se penchent sur la notion de *culture paysagère* : comment la construire progressivement auprès des acteurs locaux ? Cette notion est reprise par Évelyne Gauché, Steve Déry, Pierre Dérioz, Olivier Ducourtieux, Marie-Anne Germaine, Frédéric Landy, Maud Loireau et Laura Verdelli (2019) dans un tout autre contexte : elle leur permet de questionner la mise en œuvre de politiques touristiques en Asie méridionale.
- 20 La thématique des objets intermédiaires, représentations et images traverse l'ensemble des textes et se dégage comme une potentialité que les acteurs exploitent fréquemment, et sur laquelle les professionnels du paysage peuvent intervenir. Les démarches et dispositifs présentés dans ces textes impliquent souvent un contact direct que permet le paysage : comment arpenter, observer, collecter des traces ? La place et le rôle de la visite sont évoqués de manière récurrente (Chambelland, 2019 ; Lelli *et al.*, 2019 ; Pernet, 2019) et parfois au cœur de la démarche proposée (Guittet, 2019). Si l'entretien avec les habitants reste une source clé pour comprendre et analyser leurs pratiques et leurs représentations, les paroles collectées sont souvent mises en regard des diverses représentations iconiques (Toublanc et Bonin, 2019). Ces dispositifs ont recours à une grande richesse et une grande diversité d'images pour mettre le paysage et le territoire en débat ou le promouvoir : carte, dessin du paysagiste, photographie, coupe, frise chronologique... Le potentiel offert par les outils numériques est mis de l'avant.
- 21 Cette omniprésence de l'image ne doit pas néanmoins faire oublier les enjeux liés au langage commun, aux mots pour qualifier, négocier, débattre d'un projet, ce que mettent notamment en lumière Pierre Dérioz, Philippe Béringuier et Maud Loireau (2019). Les cadres conceptuels et les outils sont également porteurs de valeurs et visions du monde. C'est ce que soulignent deux textes qui se penchent plus précisément sur la question des indicateurs, autre manière de rendre compte d'un territoire : l'indicateur de bien être proposé par Laurent Dalmas, Tristan Amiri, Jessy Tsang King Sang et Jean-François Noël (2019) et l'identification des services écosystémiques évoqués par Clémence Moreau, Cécile Barnaud et Raphaël Mathevet (2019).
- 22 La participation, tant revendiquée, apparaît comme un enjeu central de la gouvernance paysagère. Si la réflexion sur la démocratie représentative, participative ou délibérative n'est pas explicitement menée, elle sous-tend ces dispositifs. Le paysage introduit une dimension originale dans la gouvernance territoriale : il fait intervenir les pratiques ordinaires, l'attachement aux lieux, le sentiment d'appartenance, les émotions, est-il

envisageable de faire l'impasse sur ceux qui habitent les lieux ? Les mobilisations habitantes, les controverses locales démontrent les risques liés à leur exclusion. Monique Toubanc et Sophie Bonin (2019) mettent en avant l'importance de reconnaître la *maîtrise d'usage* des habitants. Mais cela soulève de difficiles questions sur le périmètre de la participation, sur les acteurs de la médiation, sur la légitimité des décisions. On remarquera comment le travail se poursuit, au-delà des désillusions, pour développer de nouveaux outils et comment les territoires à l'étude sont souvent vus comme des laboratoires pour explorer de nouvelles démarches, dans des cadres institutionnels ou en marges. Qu'il s'agisse de créer et de soigner le paysage, comme dans le cas du Parc des Coteaux évoqué par Benjamin Chambelland (2019), de faire face aux transformations comme l'érosion littorale (Gustave Huteau, 2019) ou la disparition d'une espèce emblématique (Pernet, 2019) ou d'utiliser le paysage comme outil de construction d'un collectif, tous racontent la difficulté à mobiliser les acteurs, surtout dans le temps long, et à pérenniser les dispositifs et les énergies (Lelli *et al.*, 2019).

- 23 Enfin, plus qu'une caractéristique d'une gouvernance paysagère, un cinquième constat concerne les effets des dispositifs étudiés sur l'évolution des territoires. Aucune analyse ne cède à l'optimisme pour voir dans le paysage la solution ou dans la gouvernance paysagère un modèle. Les auteurs pointent les réticences d'acteurs, ou leur indifférence. L'arbitrage reste difficile dans nombre de situations : comment garantir « *un projet de paysage inclusif ?* » demande Denis Delbaere (2019). Même dans les cas où le paysage fait partie des débats depuis des décennies, entre autres grâce à la présence d'acteurs institutionnels engagés comme les parcs naturels, les avancées sont souvent décevantes au regard des ambitions initiales. Ce contexte invite à poser la question d'une « *culture du paysage chez les acteurs locaux* », qui peut se construire progressivement dans les territoires, selon un « *processus collectif d'apprentissage* », en lien avec leurs propres réalités (Dérioz *et al.*, 2019). Mais si, comme le montre l'examen attentif de plusieurs cas, la gouvernance paysagère s'inscrit dans une temporalité longue des territoires, dans des systèmes complexes, sous l'influence de tendances lourdes endogènes ou exogènes, de politiques publiques sectorielles diverses et parfois contradictoires, doit-on être surpris des inflexions difficiles de telles trajectoires ?
- 24 Aussi, plutôt que de proposer une définition figée de la gouvernance paysagère, ces textes montrent collectivement une réflexion à l'œuvre, des tentatives, des expériences, qui explorent sans engouement, ni renoncement les potentialités du paysage. Réflexivité et responsabilité des acteurs comme des chercheurs se dégagent comme des exigences incontournables. Ce dossier propose un aperçu des enjeux, préoccupations, questionnements actuels de chercheurs, enseignants, paysagistes pour, idéalement, en tirer des leçons permettant de poursuivre et d'enrichir de prochaines générations de démarches.

BIBLIOGRAPHIE

Belley S., St-Pierre D. (dir.), 2017, *L'administration des territoires et les instruments de l'action publique*, Presses de l'Université du Québec, 428 p.

Berlan-Darqué M., Luginbuhl Y., Terrasson D. (dir.), 2007, *Paysages : de la connaissance à l'action*, Versailles : Éditions Quæ, 316 p.

Bertrand N., Gorgeu Y., Moquay P., 2001, « Intégration des formes de proximité dans la gouvernance locale », 3^{ème} journées de la proximité *Nouvelles croissances et territoires*, Paris, 13-14 décembre 2001, 18 p.

Davodeau H., Toubanc M., 2010, « Le paysage outil, les outils du paysage : Principes et méthodes de la médiation paysagère », in *Co-construction ou construction en commun d'objectifs collectifs*, p. 375-391, https://hal.archives-ouvertes.fr/file/index/docid/788155/filename/Outils_paysage.pdf.

Donadieu P., 2007, « Le paysage. Un paradigme de médiation entre l'espace et la société ? », *Économie rurale*, n° 297-298, <http://economierurale.revues.org/1916>.

Donadieu P., 2014, *Paysages en commun, pour une éthique des mondes vécus*, Presses Universitaires de Valenciennes, Collection : Contrées & concepts, 238 p.

Fortin M.-J., 2007, « Le paysage, cadre d'évaluation pour une société réflexive », In Berlan-Darqué M., Luginbuhl Y., Terrasson D. (dir.) *De la connaissance des paysages à l'action paysagère*, Versailles, Éditions Quæ, p. 223-231.

Fortin M.-J., Fournis Y., 2014, « Vers une définition ascendante de l'acceptabilité sociale : les dynamiques territoriales face aux projets énergétiques au Québec », *Natures, sciences et sociétés*, n° 22, p. 231-239, <https://www.cairn.info/revue-natures-sciences-societes-2014-3-page-231.htm>.

Fournis Y., Fortin M.-J., Brisson G., Chiasson G., Prémont M.-C. (dir.), 2018, *L'économie politique des ressources naturelles au Québec*. Les Presses de l'Université Laval. 242 p.

Labat D., Donadieu P., 2013, « Le paysage, levier d'action dans la planification territoriale », *L'Espace géographique*, n° 1, tome 42, p. 44-60, <https://www.cairn.info/revue-espace-geographique-2013-1-page-44.htm>.

Lascoumes P., Simard L., 2011, « Introduction : L'action publique au prisme de ses instruments », *Revue française de science politique*, vol. 61, n° 1, p. 5-22, <https://www-cairn-info.ressources-electroniques.univ-lille.fr/revue-francaise-de-science-politique-2011-1-page-5.htm>.

Leloup F., Moyard L., Pecqueur B., 2005, « La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale ? », *Géographie, économie, société*, vol. 4, n° 7, <https://www.cairn.info/revue-geographie-economie-societe-2005-4-page-321.htm>.

Luginbühl Y., Terrasson D. (dir.), 2013, *Paysage et développement durable*, Versailles, Éditions Quæ, 312 p.

Sgard A., Fortin M.-J., Peyrache-Gadeau V., 2010, « Le paysage en politique », *Développement durable et territoires*, vol. 1, n° 2, <https://journals.openedition.org/developpementdurable/8522>.

Sgard A. 2010, « Le paysage dans l'action publique : du patrimoine au bien commun », *Développement durable et territoires*, vol. 1, n° 2, <https://journals-openedition.org/developpementdurable/8565>.

Sgard A., Rudaz G., (dir.), 2015, « Dossier : Les dimensions politiques du paysage », *Géo-Regards, Revue neuchâteloise de géographie*, Neuchâtel, n° 8, 148 p.

Sgard A., Paradis S. (dir.), 2019, *Sur les bancs du paysage*, Genève, MetisPresses, ouvrage papier (254 p.) + ouvrage numérique.

Sgard A., Davodeau H., Dérioz P., Paradis S., Toubanc M., 2019, « Construire en commun par le paysage. Trois controverses paysagères relues à l'aune du bien commun », *Espaces et sociétés*, 2018/4 n° 175, p. 105-122.

Simard J.-F., Chiasson G., 2008, « Introduction : La gouvernance territoriale : un nouveau regard sur le développement », *Revue canadienne des sciences régionales*, vol. XXXI, n° 3, p. 455-470, <http://www.cjrs-rcsr.org/archives/31-3/Intro-FR-final2.pdf>.

Torre A., Chia E., 2017, « Nouvelles controverses du développement territorial : Quelle gouvernance et quelles innovations », *Revue canadienne des sciences régionales* vol. IX, n° 2, p. 91-102, <http://www.cjrs-rcsr.org/V40/cjrsrcsr40-2-01aTorreChia.pdf>.

Toubanc M., Davodeau H., Paradis S. (dir.), 2018, « Dossier thématique : Paysage et didactique », *Projets de paysage*, n° 18, https://www.projetsdepaysage.fr/n_18_paysage_et_didactique.

NOTES

1. Appel lancé à la suite d'un colloque organisé lors du 53^e congrès de l'Association de Sciences Régionales de Langue Française, tenu en juillet 2016 à Gatineau (Québec). Il s'agissait du deuxième rendez-vous organisé dans ce cadre pour aborder les questions de paysage et de développement territorial (voir numéro publié en 2010 dans la revue Développement durable et territoires).

RÉSUMÉS

Questionner la gouvernance quand elle se donne le paysage pour objet ou pour outil permet de poser un jalon dans l'évolution récente qui a vu s'affiner l'observation et l'analyse critique des modalités de gouvernance territoriale. Cela permet également de confirmer l'extension du champ du paysage au-delà du seul paysage remarquable et patrimonialisé pour analyser l'intégration du paysage quotidien dans les politiques publiques. Dès lors qu'il est abordé dans une perspective de gouvernance, le paysage s'inscrit dans une réflexion politique : sur les acteurs, les rapports de pouvoir, les processus de décision et les logiques de gestion. Confronter gouvernance et paysage incite donc à focaliser l'attention sur un ensemble d'enjeux à la fois épistémologiques, politiques et méthodologiques. Le dossier « *Le paysage comme instrument de gouvernance territoriale : entre expérimentation, critique et capacités institutionnelles* » rassemble onze textes qui ont répondu à cette invitation en s'appuyant tous sur des études de cas, à différentes échelles, pour observer, décrypter, mettre à l'épreuve des formes de gouvernance du, par ou pour le paysage.

Looking at considering landscape as an object or a tool for governance allows us to set a milestone in recent trends where observation and critical analysis of territorial governance modalities are refined. It also confirms the extension of the landscape field beyond remarkable and heritage landscapes in order to analyse management of the everyday landscape in public policies. When approached from a governance perspective, landscape is part of a political questioning regarding : actors, power relations, decision-making processes and management logics. Confronting governance and landscape therefore encourages us to focus attention on a set of epistemological, political and methodological issues. The dossier "Landscape as an instrument of territorial governance : between experimentation, criticism and institutional capacities" brings together eleven texts that have responded to this invitation, all based on case studies, at different scales, to observe, decipher and test forms of governance of, by or for landscape.

INDEX

Keywords : landscape, governance, public policies, local democracy, participation

Mots-clés : paysage, gouvernance, politiques publiques, démocratie locale, participation

AUTEURS

MARIE-JOSÉ FORTIN

Marie-José Fortin est professeure à l'université du Québec à Rimouski et titulaire de la Chaire de recherche du Canada en développement régional et territorial de 2007 à 2017. Elle s'intéresse aux rapports contemporains qui s'élaborent entre économie, territoire et communautés. Ses recherches portent sur l'action collective, l'acceptabilité sociale et les processus de gouvernance entourant les grands projets industriels et énergétiques et les dynamiques entrepreneuriales. Chercheuse associée au GRIDEQ et au Centre de recherche sur le développement territorial (CRDT), université du Québec
marie-jose.fortin@uquebec.ca

ANNE SGARD

Anne Sgard est professeure de géographie à l'université de Genève. Elle s'intéresse au paysage et aux politiques paysagères : pourquoi et comment la thématique paysagère est-elle mobilisée pour exprimer un rapport au territoire, pour orienter, justifier, évaluer l'action sur le territoire, pour initier des démarches de participation ou de médiation. Ses recherches récentes croisent ces questionnements avec une lecture en termes de didactique : comment sensibiliser et former le.la (futur.e) citoyen.ne à s'exprimer, débattre, prendre position sur le territoire et ses évolutions grâce au paysage. Anne Sgard², Département de géographie et environnement.
Institut universitaire de formation des enseignants, université de Genève, Suisse
anne.sgard@unige.ch

MAGALIE FRANCHOMME

Magalie Franchomme est maître de Conférences en géographie. Elle s'intéresse à l'appropriation des enjeux et la mise en œuvre des projets de territoires urbains, liés à la préservation de la biodiversité et l'aménagement de continuités écologiques (trame verte et bleue, trame noire). Ses recherches ont longtemps concerné la gestion des espaces naturels plus particulièrement des zones humides urbaines et périurbaines.

Université de Lille, université Littoral Côte d'Opale, Territoires Villes Environnement et Société
(TVES, EA 4477) Lille, France
magalie.franchomme@univ-lille.fr